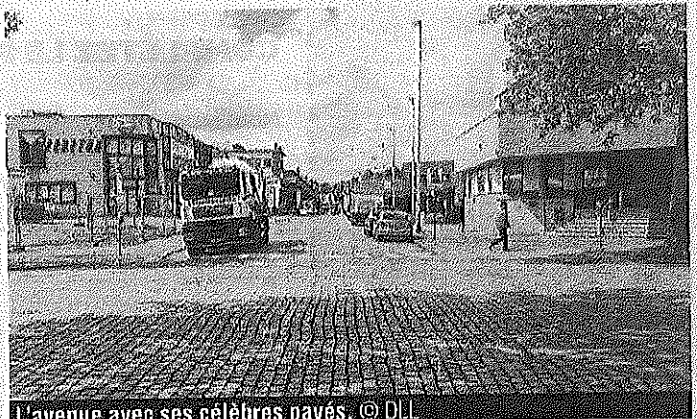


# Avenue du Port : permis en recours

Inter-Environnement Bruxelles (IEB), l'Atelier de Recherche et d'Action Urbaines (Arau), et BruxellesFabriques ont introduit ensemble un recours en annulation auprès du Conseil d'État contre le permis d'urbanisme délivré le 18 janvier dernier en vue de transformer l'avenue du Port. L'avenue du Port est un témoignage exceptionnel du patrimoine industriel de Bruxelles, étroitement lié à son canal. Dans un contexte général qui tend à affaiblir la protection du patrimoine régional, les trois ASBL plaident pour la restauration des pavés et la conservation du gabarit de cette majestueuse avenue. Elles insistent sur l'importance historique de la dernière avenue industrielle et portuaire qui nous soit parvenue

dans son état initial. « Récemment, la Commission Royale des Monuments et des Sites s'est prononcée unanimement en faveur de son classement », rappelle Patrick Wouters. (Bruxelles Fabriques). « Une position constante de sa part depuis 2008. » Elle est également mise en avant par l'Icomos (International Council on Monuments and Sites) qui y voit la plus grande surface pavée d'un seul tenant à Bruxelles. Pour les trois associations, le caractère exceptionnel du site, « sa dimension sociale et sa qualité environnementale ne sont pas suffisamment prises en compte par la Région. Pourtant, l'avenue du Port peut encore servir longtemps à condition d'être correctement repavée et que ses alignements de platanes soient régulièrement en-



L'avenue avec ses célèbres pavés. © D. B.

tretenus. Les deux trottoirs cyclables actuels, larges de 2,80 m, sont suffisants et déjà aménagés. » Même s'il faut refaire l'éclairage, les égouts « toutes choses plus économes que du béton, encore du béton, toujours plus de béton. »

## LE « SACCAGE DE SMET »

Et les associations d'ajouter. « Ce saccage imaginé il y a plus de dix ans par le cabinet de Pascal Smet est d'autant plus incom-

préhensible aujourd'hui que le Plan Canal conçu à l'initiative de la Région par l'urbaniste et paysagiste Alexandre Chemetoff, et les intentions du Bouwmeester Kristiaan Borret et des promoteurs privés de Tour & Taxis insistent sur la nécessité de préserver le caractère portuaire des espaces publics de la zone du canal. C'est cette approche qui permet de valoriser l'identité et l'attractivité de cette zone. »

M.B.